

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Séance du 3 novembre 2015

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015.
Prévention des risques psycho-sociaux.
Point sur les situations en cours ou nouvelles.
DUERP : bilan et suivi, conclusions du groupe de travail du mardi 6 octobre 2015.
Protocole de visite des établissements.
Compte rendu du rapport annuel de monsieur l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail.
Programme annuel de prévention 2015-2016.
Calendriers : formation, groupes de travail, visites.
Questions diverses relevant du CHSCT-D.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

Monsieur Laurent LE MERCIER, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Monsieur Jean-Pierre GAINAND, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)
Monsieur Olivier MARATRAT, FSU
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU
Madame Florence DELHOUME, FSU
Madame Anne-Lise ESCALETES, UNSA
Madame Stéphanie RIVOAL, UNSA
Monsieur Bernard TAULOU, UNSA

En qualité de membres suppléants :

Madame Laurence TESSEYRE, FSU

Monsieur Martial ROUX, FSU

Monsieur Philippe DUTHOIT, FSU

Madame Liliane RAYNAUD, FSU

Monsieur Romain BATISSOU, UNSA

Madame Françoise DOUSSET, UNSA

Madame Viviane FLEYTOU, UNSA

En qualité d'experts :

Monsieur Nicolas LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, rectorat de l'académie de Limoges

Monsieur Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de l'académie de Limoges

Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Madame Isabelle CIBERT, conseillère de prévention départementale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.

Madame Françoise CONCHARD, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges.

La séance est ouverte à 14h00.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015.

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin est approuvé à l'unanimité. Monsieur Villacampa redemande à ce que les procès-verbaux soient transmis dans les délais impartis.

Point sur les situations en cours ou nouvelles.

- Etablissement A :

Monsieur MARATRAT souligne que la situation s'est améliorée. Malgré une certaine inertie dans le fonctionnement de l'établissement qui révèle encore aujourd'hui des problèmes, les conditions de travail sont nettement meilleures. Evolution très positive. La situation laisse présager un climat positif, et une bonne suite, les personnels restent attentifs à la suite des événements.

- Etablissement B :

Monsieur l'inspecteur d'académie confirme n'avoir jamais eu de remontées de la part de cet établissement.

Monsieur MARATRAT indique que des améliorations ont été constatées, que les personnels retravaillent avec sérénité. Cela est positif pour la suite, pour une situation qui durait depuis des années.

- Etablissement C :

Pour Madame LAJAUMONT, la situation a été parfaitement gérée par Monsieur FAUGERAS.

- Etablissement D:

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle que des moyens importants ont été mis à la disposition de cet établissement.

Pour Monsieur DUTHOIT, le problème se situe au niveau des relations humaines. Aucun progrès n'a été constaté en matière de conditions de travail et de risques psycho-sociaux. Il demande si Monsieur l'inspecteur d'académie a été saisi.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique qu'il n'a pas été saisi par les personnels. Il y a deux ans, l'établissement connaissait des difficultés. Aujourd'hui, on constate moins de remontées d'incidents, ainsi qu'une amélioration des résultats des élèves.

Monsieur DUTHOIT considère que les personnels doivent bénéficier d'une solidarité ferme vis à vis des élèves, de la part du chef d'établissement.

- Etablissement E:

M. Duthoit précise la situation. Suite à la campagne de mouvement 2015, la moitié des collègues environ a quitté l'établissement. De ce fait, la forte tension existant entre la direction et des personnels s'est presque intégralement concentrée sur un personnel toujours en poste.

La mission de ce personnel étant centrale dans l'établissement, cette tension n'est pas sans implication sur la vie de l'établissement, les conditions de travail des personnels s'en trouvant fortement dégradées. Si la direction conteste la manière de servir du personnel, elle a tout loisir de le faire dans le cadre réglementaire de la campagne annuelle de notation.

Monsieur l'inspecteur d'académie connaît particulièrement cette situation, suivie conjointement avec Madame BENEZIT, secrétaire générale adjointe de l'académie, directrice des ressources humaines et Monsieur TENEZE, IA-IPR. Il assure que chacun œuvre dans le sens d'une amélioration de cette situation.

- Etablissement F:

Monsieur VILLACAMPA évoque les multiples tensions existant entre l'établissement et la collectivité territoriale, liées à des problèmes matériels et à des problèmes de sécurité. Une réunion est prévue prochainement. Il propose de rappeler au respect des réglementations, et demande que l'inspecteur santé et sécurité au travail y fasse une visite. Il souligne également que l'idée de grève a été évoquée par les collègues.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique que l'inspecteur concerné suit et gère cette situation avec pour objectif l'apaisement. Concernant les questions relevant de la sécurité, il a fait appel à l'expertise de Monsieur LECLERC.

- Etablissement G :

Monsieur VILLACAMPA relève que le problème des températures trop élevées constatées dans les préfabriqués a été réglé par la mise à disposition de deux salles. Pour autant, un autre problème subsiste, lié à des infiltrations.

Monsieur LECLERC confirme avoir signalé ce problème en 2014.

- Etablissement H :

Madame RIVOAL évoque les difficultés de cet établissement. 70 fiches d'incidents auraient été rédigées. Beaucoup d'enfants présentent de graves troubles du comportement, des troubles

psychiatriques... Certains personnels sont en arrêt maladie, d'autres ont été victimes d'accidents du travail. Ils sont tous épuisés ; ils ont été reçus par le médecin du travail. Ils demandent une aide. Madame MORELLET se met à leur disposition.

- Examens des fiches Registre Santé Sécurité reçues : Monsieur Villacampa rappelle que dans le cas de transmission de ces fiches, elles doivent être examinées par le CHSCT.

- Etablissements I et J:

Monsieur VILLACAMPA a reçu deux nouvelles fiches « santé et sécurité » concernant ces établissements. Ces fiches font état d'une décision de fermeture prise à la rentrée scolaire. Madame RAYNAUD souligne le caractère anxiogène de la situation pour l'enseignante concernée par la mesure de suppression d'emploi ; de telles décisions prises à la rentrée ont des effets dévastateurs. Elle insiste sur la nécessité de mesurer les incidences de telles décisions sur les personnels ; en l'espèce, la collègue s'était particulièrement investie dans les préparations de la rentrée durant l'été.

Monsieur VILLACAMPA indique qu'il aurait été préférable de prononcer des fermetures conditionnelles, avec un effectif minimum à atteindre à la rentrée, clairement annoncé.

- Etablissement K : fiche sur altercation avec un personnel de la collectivité territoriale ; l'inspecteur concerné est intervenu, le problème est réglé.

Déclaration liminaire :

Monsieur VILLACAMPA donne lecture d'une déclaration, concernant le clip relatif au harcèlement réalisé par le ministère de l'éducation nationale (cf. annexe).

Départ de Monsieur l'inspecteur d'académie.

Prévention des risques psycho-sociaux.

Monsieur RAYNAUD, directeur de la section MGEN de la Haute-Vienne, présente le contexte dans lequel s'inscrit le projet d'accompagnement de l'académie dans sa démarche de prévention des RPS. Pour la mise en œuvre de ce projet, la MGEN dispose de crédits spécifiques pour les 3 départements ; l'académie de Limoges est académie « expérimentale ». Une convention-cadre a été signée par le recteur de l'académie, la MGEN, et l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) du Limousin.

Monsieur RAYNAUD invite Monsieur BONNOT, directeur de l'ARACT Limousin, et Madame Evelyne LAPORTE, chargée de mission à l'ARACT Limousin, à présenter le projet.

Monsieur BONNOT et Madame LAPORTE présentent les principaux axes d'intervention :

- Accompagnement des CHSCT en matière de prise en compte des RPS ;
- Accompagnement pour la rédaction des DUERP en matière de RPS ;
- Animation d'un réseau de référents ;
- Echanges avec des enseignants volontaires autour du métier d'enseignant.

Un comité de pilotage est créé, chargé notamment de définir les orientations stratégiques du projet, de suivre le déroulement des opérations (fin des opérations prévue en 2017). Il sera composé de membres de l'administration et de représentants des CHSCT de l'académie.

Monsieur VILLACAMPA souhaite qu'un appel soit lancé auprès de l'ensemble des personnels pour les rencontres.

Monsieur BONNOT insiste sur la nécessité d'échanger avec des personnels véritablement « volontaires ».

Monsieur VILLACAMPA attire l'attention de l'administration, qui devra assurer le remplacement des personnels concernés par les rencontres.

Ces travaux seront suivis au niveau national par la MGEN ; ils seront également observés par le ministère de l'éducation nationale.

DUERP : bilan et suivi, conclusions du groupe de travail du mardi 6 octobre 2015.

Madame CIBERT présente les conclusions du groupe de travail du 6 octobre 2015.

Pour Monsieur VILLACAMPA, il ne s'agit pas de revoir la procédure d'alerte, mais de faire en sorte que les réponses apportées soient pertinentes et efficaces. Des erreurs ont parfois été commises ; il faut les éviter. Il connaît des situations qui, pour un même problème, selon la solution apportée, ont connu des évolutions radicalement différentes : situation réglée/procès. Il propose la rédaction d'un protocole pour la gestion des situations de personnels en difficulté.

Pour Monsieur le secrétaire général, il est difficile de donner des consignes au supérieur hiérarchique à travers un protocole élaboré en CHSCT.

Madame RAYNAUD estime que les relations se sont dégradées avec la hiérarchie.

Pour Monsieur DUTHOIT, il convient d'éviter les réponses « réflexes ». Il faudrait déjà lister ce qu'il ne faut pas faire.

Monsieur le secrétaire général rappelle que l'ARACT va engager un travail intéressant.

Concernant les registres obligatoires, Monsieur LECLERC propose de faire un point de situation sur la tenue de ces registres lors du prochain CHSCT ; il aura alors une vision globale.

Pour Madame RIVOAL, il est nécessaire de faire de la pédagogie sur ce thème.

Il est rappelé que des modèles figurent sur le site du Rectorat.

Madame LAJAUMONT souligne qu'il serait utile d'organiser des stages sur le placement de la voix, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Pour la formation APS, également demandée, il faut prévoir des stages de qualification, mais aussi des stages de recyclage.

Afin d'apaiser les tensions que peuvent parfois générer les inspections, Monsieur VILLACAMPA propose que soit rédigé un protocole pour les inspections dans le 1^{er} degré.

Protocole de visite des établissements.

Monsieur le secrétaire général donne lecture des documents élaborés en groupe de travail du CHSCTA : protocole de visite, fiche d'observation, questionnaire aux personnels.

Ces documents recueillent l'avis favorable de l'ensemble des membres du CHSCT.

Compte rendu du rapport annuel de monsieur l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Monsieur LECLERC a effectué 14 inspections dans le 1^{er} degré durant l'année scolaire 2014-2015.

Tenue des registres obligatoires :

- registre « santé et sécurité au travail » : non réalisé dans 72 % des cas.
- registre « danger grave et imminent » : non réalisé dans 80 % des cas.

Radon : diagnostic réalisé dans 56 % des cas.
Plomb hydrique : diagnostic réalisé dans 21 % des cas.
Amiante : diagnostic réalisé dans 43 % des cas.

PPMS : réalisés dans 78 % des cas.
Exercice PPMS : quasiment jamais réalisé.
Vérification des installations électriques : réalisée dans 72 % des cas (meilleure prise en compte par les municipalités).
Vérification gaz : réalisée dans 100 % des cas.
Rangement – stockage : pas de problème dans 72 % des cas (amélioration).
Dispositifs spécifiques aux écoles maternelles : 40 % des écoles sont équipées au moins en partie.
Installations sanitaires : amélioration constatée.
Sécurité incendie :
Etat des circulations satisfaisant dans 64 % des cas.
Exercice d'évacuation réalisé dans 79 % des cas, mais peu réalisé au cours du premier mois de l'année scolaire.

Monsieur LECLERC a effectué 5 inspections dans le 2d degré durant l'année 2014-2015.

Concernant les lycées, il y a une grande marge de progrès à accomplir en matière de risques chimiques et risques « machines ».
Dans les collèges, on observe une mauvaise maîtrise des risques chimiques. Un projet académique visant une meilleure maîtrise du risque chimique est en cours dont une des phases est la mise en place d'un groupement d'achats pour l'élimination régulière des déchets.
Pour Monsieur DUTHOIT, la principale difficulté réside dans les conditions du stockage des produits chimiques, conditions très délicates.
Monsieur LECLERC souligne la nécessité de faire, au préalable, le tri parmi les produits présents dans les établissements, afin d'éliminer ceux que l'on ne parvient plus à identifier (étiquettes illisibles par exemple), et ceux qui ne doivent plus se trouver dans les collèges et lycées.

Programme annuel de prévention 2015-2016.

Monsieur le secrétaire général présente le programme annuel de prévention, déclinaison du programme annuel de prévention ministériel et du programme annuel de prévention académique.

Concernant la médecine de prévention, Madame CONCHARD précise que les visites médicales systématiques pour risques professionnels qui n'ont pas été réalisées depuis 2010 concerneront les enseignants de la filière bois dans un premier temps.

Le programme annuel de prévention 2015-2016 est approuvé.

Calendriers : formation, groupes de travail, visites.

Monsieur VILLACAMPA rappelle que des formations aux RPS vont être organisées par le rectorat en partenariat avec l'ARACT, à l'attention des représentants des personnels des CHSCT.
1ères dates fixées pour le CHSCT Haute-Vienne : 26 et 27 janvier 2016.
Au titre des formations, Monsieur VILLACAMPA demande à participer à une visite effectuée par Monsieur LECLERC.
Pour madame RIVOAL, ces visites sont très instructives.

M. Villacampa estime que l'écriture de deux protocoles sur les réactions de l'administration et sur les modalités d'inspection contribuera à aider les collègues lors de conflits qu'ils subissent et à rétablir la fonction d'inspection comme un moment de formation et d'échange plutôt que comme un moment de stress (même si ceci ne revient fort que dans une seule circonscription).
Une réunion du groupe de travail est de toute façon prévue le 8 décembre (cf. compte rendu de la réunion du 6 octobre).

Le calendrier concernant les visites d'établissements par les membres du CHSCT sera fixé lors de la prochaine réunion de l'instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le secrétaire du comité

L'inspecteur d'académie

Nicolas VILLACAMPA

Laurent LE MERCIER